

## COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 9/10/2015 : DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

Lors du comité technique de réseau (CTR) présidé par le Directeur général du lundi 28 septembre 2015, interrompu par les quatre organisations syndicales majoritaires de la DGFIP, le directeur général n'a fait que confirmer les « réformes » en cours jusqu'à affirmer qu'elles sont dans l'intérêt de la DGFIP et du service public. À la demande des syndicats de jouer totalement la transparence sur les restructurations en cours à la DGFIP, le directeur général a répondu par de vagues promesses...

Opacité, dissimulations, double langage, cela nous rappelle étrangement ce qui se passe dans notre direction. Le dialogue social ne mérite plus ce nom, il n'est pour vous qu'un exercice obligé servant uniquement à remplir le tableau de veille sociale.

Pendant ce temps, les missions de la DGFIP se dégradent et nos collègues souffrent au travail. Il y aurait beaucoup à dire sur les restructurations en cours dans le département et surtout sur celles qui vont nous être assénées dans les mois à venir.

Mais nous souhaitons aujourd'hui aborder en priorité le point 3 de ce CTL — « mise en place des PCRPs et rationalisation des PCE ».

Telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui, à moyens constants, cette restructuration n'assure aucune garantie des emplois, sauf à considérer que les futures missions des PCRPs ne seront pas rentables ou que l'évasion fiscale ait disparu... Rien ne pourra justifier de nouvelles suppressions d'emplois dans un service tout juste réorganisé.

Alors même que les gouvernements successifs affichent comme prioritaires, la lutte contre la fraude fiscale et le contrôle de l'usage de l'argent public, les décisions arbitraires des suppressions d'emplois perdurent. Notre ministère responsable de la mise en œuvre de ces priorités, par la destruction de ses propres emplois, compromet durablement l'exercice des missions et l'objectif même du gouvernement.

Les « gains de productivité » résultant des outils informatiques de renseignements et de recoupements devraient conduire, outre à la qualité des travaux accomplis, à l'augmentation du volume des affaires traitées pour optimiser les rentrées fiscales concourant au budget de l'État.

Par la mise en œuvre des PCRP, sous couvert d'efficacité, ce sont bien des réductions d'effectifs qui sont recherchées.

Nous affirmons que les emplois publics à la DGFIP sont socialement rentables et économiquement utiles !

Dans le Vaucluse, le choix de limiter le nombre de résidences d'implantation des nouveaux services montre bien que vous recherchez une optimisation à outrance des organisations, préparatoire ou annonciatrice des futures suppressions d'emplois. Vous avez pourtant la latitude nécessaire pour répondre à l'une des principales revendications des agents : installer un PCRP et un PCE sur chaque RAN.

Par ailleurs, nous sommes attachés au respect des métiers pour que tous les agents concernés par cette restructuration puissent exercer leurs missions en fonction de leurs compétences sans se voir imposer de polyvalence.

Nous siégeons aujourd'hui avec les collègues concernés par la mise en place des pôles de contrôle des revenus patrimoniaux. C'est pourquoi nous souhaitons voir ce point abordé immédiatement, en espérant que vous les écouterez et saurez corriger votre projet pour conjuguer l'efficacité du contrôle et les garanties des agents.